info excavation

L'alliance pour la protection des infrastructures souterraines

L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Octobre 2015

Intertek

CGA Common Ground Alliance

Contexte

Sous terre se retrouve un vaste réseau caché de conduits et de câbles acheminant des produits et des services essentiels à la société : câbles de télécommunications, câbles électriques, conduites de gaz, égouts, canalisations d'eau, canaux d'évacuation des eaux pluviales, oléoducs, transport, etc.

L'enfouissement peu profond de plusieurs de ces types de réseaux souterrains (entre 0,5 m et 1,5 m) amène, lors de travaux de réparation et de réhabilitation, un grand risque d'accident. C'est pourquoi il convient d'insister sur l'importance de faire preuve de vigilance durant les périodes de travaux et, **avant tout creusage**, de contacter Info-Excavation, votre partenaire en prévention des dommages qui vous offre le service gratuitement.

Quelques statistiques

Au Québec : 5 bris par jour ouvrable

Bas-Saint-Laurent	12	1,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	46	3,7 %
Capitale-Nationale	122	9,8 %
Mauricie	52	4,2 %
Estrie	72	5,8 %
Montréal	319	25,7 %
Outaouais	101	8,1 %
Abitibi-Témiscamingue	6	0,5 %
Côte-Nord	9	0,7 %

Nord-du-Québec	0	0,0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0,0 %
Chaudière-Appalaches	30	2,4 %
Laval	19	1,5 %
Lanaudière	105	8,5 %
Laurentides	65	5,2 %
Montérégie	240	19,4 %
Centre-du-Québec	42	3,4 %
Province du Québec	**1 240**	**100 %**

Causes des bris

	Province de Québec	Montréal	Montérégie	Capitale-nationale	Outaouais
Absence de demande de localisation	33 %	19 %	32 %	32 %	38 %
Pratiques de localisation déficientes	7 %	7 %	8 %	4 %	8 %
Pratiques d'excavation déficientes	58 %	67 %	57 %	63 %	47 %
Autres	2%	7%	3 %	1 %	7 %

Analyse de la situation…

- 34% pas de demande de localisation
- 43% impliquaient du gaz naturel ou de l'électricité
- 37% ont nécessités le déploiement des services d'urgence
- 58% sont causés par des pratiques d'excavation déficientes
- 84% ont causés des interruptions de service
- 59% surviennent lors de travaux routiers, d'égouts et d'aqueduc

Risques selon l'infrastructure souterraine

Gaz	Fuite, infiltration souterraine, explosion, interruption de l'électricité, évacuation, déploiement des services d'urgence…
Télécommunication et câblodistribution	Perte de service (911, hôpitaux, commerces…) Évacuation d'édifices à vocation particulière…
Électricité	Danger électrisation, électrocution Perte de service (télécommunications, hôpitaux, commerces…)
Égouts	Contamination des sols, perturbation des sols et des infrastructures environnantes…
Produits pétroliers	Fuite, contamination du sol, incendie, Explosion, évacuation
Eau potable et non potable	Inondations, risque pour la santé publique, perturbation des sols et des infrastructures environnantes

L'ANALYSE DU CIRANO

(Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations)

Danger pour les travailleurs:
→risque de blessures ou de décès pour les travailleurs

Coûts directs:
→coûts de matériaux de remplacement utilisés;
→coûts du matériel utilisé;
→coûts de main-d'œuvre;
→coûts administratifs nécessaire à la remise en état des infrastructures endommagées.

Coûts indirects:
→interruption des services aux clients due au bris;
→perte de produit;
→image de l'entreprise propriétaire dégradée;
→frais administratifs et légaux.

Coûts socio-économiques, diffus :
→déploiement des services d'urgence;
→évacuation de commerces et de résidents;
→impacts économiques sur les commerces et entreprises;
→impacts environnementaux;
→retard dans l'exécution des travaux;
→perturbation des sols et infrastructures environnantes;
→perturbation de la circulation

Total des coûts des bris: Plus de $ 6M

Les coûts indirects des bris dépassent **$ 125M**

Total des coûts des bris: Plus de $ 131M

Vidéo impacts

Code de sécurité

Code de sécurité pour les travaux de construction

Article 3.15.1

Avant d’entreprendre un creusement, l’employeur doit vérifier s’il y a des canalisations souterraines dans le périmètre des travaux à exécuter et, le cas échéant, situer leur emplacement exact sur le terrain.

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Article 196

Le maître d'œuvre doit respecter au même titre que l'employeur les obligations imposées à l'employeur par la présente loi et les règlements

notamment prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur de la construction.

Code criminel canadien

- La Loi C-21, entrée en vigueur le 31 mars 2004, modifie le Code criminel.
- Une organisation et ses agents (employés, cadres) peuvent être poursuivis au criminel.
- Manquements ou négligences entraînant des blessures graves ou le décès d'individus.

Demande de localisation

Introduction
Demande de localisation
Localisation
Excavation
Références

- Le service est gratuit pour tous les utilisateurs.
- Service de 7 jours / 24 heures
- Couvre la province du Québec

Transmission des demandes

- Internet : www.info-ex.com
- Application mobile gratuite
  (*App store ou Google Play*)
- Pour urgence
  514 286-9228
  ou 1 800 663-9228

Délai minimum – Travaux planifiés

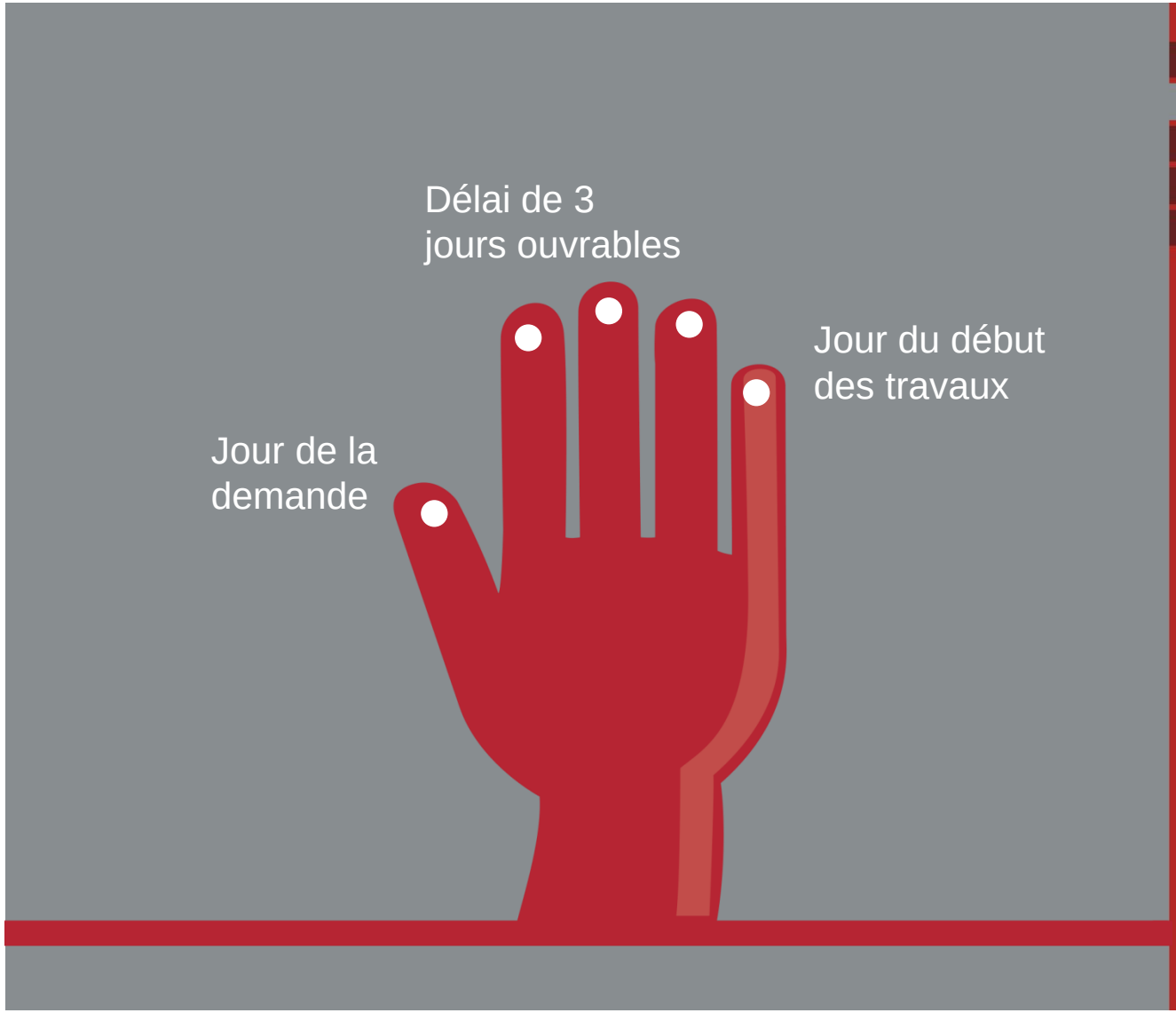

Introduction
Demande de localisation
Localisation
Excavation
Références

Pendant les 3 jours ouvrables, les compagnies analysent votre demande et localisent les infrastructures présentes dans votre site de travail.

Demande – Travaux d'urgence

Travaux qui visent à maintenir ou rétablir des services essentiels ou à éviter une situation potentiellement dangereuse pour le public.

Exemples

- Bris d'eau, fuite de gaz, poteau brisé
- Bris aux réseaux de communication
- Risque d'effondrement
- Panne électrique